



**SAPEURS
POMPIERS**
DE TOURAINE

Fondettes, le **18 MARS 2026**

DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOIS

POLE DES RESSOURCES HUMAINES ET COMPETENCES

Groupement Ressources Humaines
Service RH-Personnels Permanents

Le service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire recrute :

23 caporaux ou caporaux-chef de sapeurs-pompiers professionnels pour assurer les emplois de chef d'équipe et d'équipier à compter du 1^{er} septembre 2026

Établissement de catégorie B, le SDIS 37 est composé de 365 SPP et de 142 personnels administratifs et techniques, ainsi que de 2093 SPV, répartis sur les 67 centres d'incendie et de secours du département. En 2025, 33 838 interventions ont été réalisées par les sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe ou d'un chef d'agrès, les fonctionnaires retenus devront remplir les missions suivantes :

- Intervenir au sein de l'équipe incendie en qualité d'équipier ou chef d'équipe, notamment aux différentes phases de la marche générale des opérations
- Intervenir au sein de l'équipe secours à personnes
- Intervenir au sein de l'équipe opérations diverses de protection des personnes, des biens et de l'environnement

QUALITES ET COMPETENCES SOUHAITEES

Savoirs :

- Titulaire ou lauréat du concours de caporal de sapeur-pompier professionnel
- Expérience dans le volontariat

Savoir-faire :

- Expérience opérationnelle
- Connaissance des milieux sapeurs-pompiers (SPV, SPV) et PATS

Savoir-être :

- Esprit de cohésion et aptitude au travail en équipe
- Sens du service public
- Discrétion, rigueur et dynamisme

AFFECTATION

- Dans un centre d'incendie et de secours mixte du corps départemental

REGIME DE TRAVAIL

- Régime de travail de la garde opérationnelle en vigueur au SDIS 37

ELEMENTS DE REMUNERATION

- Rémunération statutaire et régime indemnitaire en vigueur au SDIS 37

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Poste à pourvoir à compter du **1^{er} septembre 2026**
- Date limite de dépôt de candidature : **20 avril 2026**

Vos avantages en rejoignant le SDIS 37 :

participation employeur : titres repas, frais de déplacement domicile-lieu de travail (participation à hauteur de 75% de l'abonnement aux transports en commun – forfait mobilités durables

participation employeur à la prévoyance (sous condition)

CNAS (tarifs privilégiés pour vacances, loisirs, aides aux familles, participation aux chèques vacances)

Les candidatures motivées, accompagnées d'un curriculum vitae, devront être adressées à la **présidente du conseil d'administration** du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre-et-Loire, service des ressources humaines – gestion des personnels permanents - ZA La Haute Limouillère - Route de Saint-Roch - 37230 FONDETTES via emploi-territorial.fr.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du chef du groupement RH ou du chef de service RH-gestion personnels permanents au 02 47 49 68 90.

**Pour le directeur départemental,
et par délégation
Le directeur départemental adjoint**



Colonel Éric COLLARD